

Appel à manifestation d'intérêts

Accompagnement « environnement »

Projet APIC

Dans le cadre du projet « Apprendre et innover face aux crises » (APIC), financé par l'AFD, la Coopération Monégasque, la Fondation de France et le Région Rhône-Alpes, le Groupe URD a la possibilité **d'accompagner des organisations du secteur de la solidarité dans leurs initiatives d'amélioration interne, en lien avec des enjeux environnementaux**. Cet accompagnement n'est pas une prestation ou une externalisation de service mais est censé venir en appui à une initiative menée par l'organisation à laquelle le Groupe URD peut contribuer via un soutien méthodologique, technique ou stratégique. Par ailleurs, il est important de mentionner que cet accompagnement n'engendre aucun coût financier pour l'organisation qui en bénéficie.

Historiquement, cette proposition d'accompagnement concernait les enjeux de qualité et de redevabilité. Toutefois, au regard de l'intérêt croissant des organisations de solidarité internationale vis-à-vis des enjeux de réduction de leur empreinte environnementale et compte tenu de l'expertise du Groupe URD dans ce domaine, il a été décidé d'ouvrir la modalité d'accompagnement à cette nouvelle thématique. Ainsi et à titre d'exemples, cet accompagnement peut venir en appui à l'animation de la réflexion autour de la transition écologique, au développement / la révision d'une politique interne, au développement d'outils dédiés, au calcul ou suivi d'empreinte carbone, à l'élaboration d'un plan d'action environnementale, etc. Il est recommandé de bien cibler le sujet de l'accompagnement et de limiter les chantiers pour faciliter l'atteinte des résultats.

Pour cet accompagnement, le Groupe URD mettra à disposition une personne ressource pour un maximum de 12 jours sous réserve de respecter les 3 critères suivants :

1. **Une coopération mutuelle** – l'organisation identifie une personne qui joue le rôle de point focal durant toute la phase d'accompagnement et qui travaille avec la personne ressource du Groupe URD pour un nombre de jours d'implication équivalent ;
2. **Une coopération formelle** – Une convention de partenariat est signée pour spécifier les attentes ;
3. **Une coopération publique** – Les résultats ou les leçons de cette coopération sont partagé(e)s avec les autres organisations du secteur pour faciliter l'apprentissage collectif.

L'accompagnement devra obligatoirement se dérouler sur une période maximale de 6 mois. Les dates de mise en œuvre sont flexibles : les accompagnements pourront commencer au plus tôt le 15 juin 2025 et devront s'achever au plus tard le 31 août 2026.

Critères de sélection : La demande d'accompagnement doit être déposée par une organisation du secteur de la solidarité. Sont particulièrement encouragées à postuler les organisations dites « du Sud Global ».

Dossier de candidature : merci de **compléter le dossier de candidature ci-joint** précisant notamment :

- ✓ **Besoins** - Pourquoi votre organisation est-elle intéressée par cet accompagnement ? Quel est le niveau de prise en compte des enjeux environnementaux dans votre organisation ? Quels sont les besoins identifiés ?
- ✓ **Objectifs** - Quelle est la finalité de cet accompagnement ?
- ✓ **Livrables** - Quelle(s) réalisation(s) attendue(s) lors de cet accompagnement ? Quelles seront les règles de confidentialité de chaque réalisation ?
- ✓ **Acteur·rice·s** - Qui sera impliqué dans cet accompagnement dans votre organisation, et de quelle manière ? Pour combien de jours estimés ?
- ✓ **Collaboration** - Comment envisagez-vous l'articulation entre le Groupe URD et votre organisation ? Quelle répartition des rôles et responsabilités ? Quels moyens de communication ? Quels éventuels moyens prévoyez-vous de mettre à disposition pour la réalisation des activités ?
- ✓ **Mise en œuvre** - Comment et quand cet accompagnement sera-t-il mis en œuvre ? Quelles sont les étapes clés ? Pour quels jours estimés ? Préciser les modalités, en spécifiant notamment si l'activité est en visio ou présentiel (et à quel endroit)
- ✓ **Cible(s)** - Pour qui cet accompagnement est réalisé ? Comment les différents groupes cibles pourront avoir accès aux livrables ?
- ✓ **Suivi** - Quelles sont les modalités de suivi et d'évaluation de cet accompagnement ?
- ✓ **Risques** - Quels sont les risques qui peuvent impacter les activités ? Quelles actions peuvent réduire la probabilité et l'impact de ces risques ?

Merci d'envoyer vos candidatures à ahubert@urd.org en indiquant « Accompagnement environnement APIC » comme objet de votre courrier électronique puis, entre parenthèses, le nom de votre organisation.

Calendrier prévisionnel pour la sélection :

- ✓ **15 mai 2025** : La date limite de réception des candidatures ;
- ✓ **Mai-juin 2025** : revue des dossiers de candidatures, sélection du projet d'accompagnement, définition des modalités de l'accompagnement et signature de la convention de partenariat. Le Groupe URD pourra éventuellement recontacter les organisations durant le processus de sélection si besoin de préciser certains éléments du dossier de candidature.

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de documents de synthèses issus d'accompagnements organisationnels réalisés par le Groupe URD en 2022 et 2023 sur les enjeux de qualité et redevabilité :

- [Appui à l'analyse des pratiques SERA et à la création d'une politique SERA de l'Association Morija - Groupe URD](#)
- [Leçons apprises pour l'amélioration du dispositif de suivi-évaluation de Sidaction, 2022 - Groupe URD](#)
- [Leçons apprises liées à la révision de la politique de planification, suivi, évaluation des projets \(PSE\) d'Humanité & Inclusion, 2022 - Groupe URD](#)

- [Leçons apprises pour la création d'une Unité Qualité-SERA, 2022 - Groupe URD](#)

Vous trouverez ci-dessous quelques illustrations de l'approche du Groupe URD sur les enjeux environnementaux :

- La [démarche environnementale du Groupe URD](#), et en particulier
 - Le dernier bilan carbone du Groupe URD de 2022 ([rapport](#) et les [messages clés](#)).
 - La [note sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre \(GES\) du Groupe URD](#).
 - La [note sur la compensation carbone au Groupe URD](#) (attention cette politique est en cours de transformation vers une « contribution carbone »)
- [Rapport « Objectif de décarbonation juste et équitable pour une ONG internationale », 2025](#)
- [Vidéo\(s\) « En route vers une aide internationale écologique », 2023](#)
- Article [De la transition écologique à la justice environnementale : réflexions et dilemmes - Alternatives Humanitaires](#)
- Les modules de e-learning sur actions d'aide internationale et environnement sur la [plateforme d'apprentissage du Groupe URD](#)
- [Les formations environnement du Groupe URD](#)